
A355 – Grand Contournement Ouest de Strasbourg

Expertise sur le bruit – quatrième mémoire

direction
régionale
de l'Équipement
Alsace



Strasbourg, le 21 novembre 2006

objet : A355 - Grand Contournement Ouest de Strasbourg / demande de mémoire en réponse n°8.

référence :

affaire suivie par : Olivier QUOY – Service de Maîtrise d’Ouvrage
tél. 03 90 23 83 31

L’analyse des propositions contrastées du mémoire n°3 dans l’optique de ne présenter **aucun point de mesure limite** et donc de ne pas avoir recours à des protections de façades sur le secteur de Vendenheim, conduit à proposer de retenir une solution mixte à partir des quatre propositions initiales du maître d’ouvrage.

Entre les deux propositions de la commission, la principale différence concerne le traitement du secteur à l’ouest de la tranchée couverte dont l’implantation est déplacée. La seconde proposition, retenant un mur implanté sur une longue distance à l’ouest (750m) présente l’intérêt de mettre en place un dispositif à l’ouest de la RD226, répondant ainsi à plusieurs interventions. Toutefois, ce secteur n’est jamais soumis à des niveaux supérieurs aux seuils et ne justifie donc pas de mesure de protection à la source. De plus, l’insertion paysagère d’un tel dispositif pourrait être délicate, notamment sur le secteur entre la RD226 et la tranchée couverte. Bien que plus économique, cette solution serait sans doute trop éloignée du résultat de la concertation locale demandant la plus grande discrétion de l’ouvrage à ce niveau entre Eckwersheim et Vendenheim. La semi-couverture sur 200m, permettant de décaler à l’est la couverture totale, est ici sans doute plus satisfaisante. En matière d’insertion et de protection du secteur ouest, une végétalisation de la crête du déblai sera mise en place (comme indiqué vue 14 des perspectives paysagères) au droit des habitations et au droit du franchissement de la RD61 et le profil en déblai assure déjà une protection importante, un mur en crête de déblai ayant un effet relativement modeste (de l’ordre de 1 dB(A) seulement comme indiqué dans le tableau comparatif du mémoire n°3 pour les points les plus à l’ouest : 14697, 14696, 14682).

En conclusion, le maître d’ouvrage recommande le choix de la proposition I de la commission dont le schéma est rappelé ci-joint.

Le Chef de Service

O.Quoy

Proposition I : SC 200m + Tranchée couverte 300m + SC 160m + Écran de 4m

